



- conseil d'administration du 27 novembre 2012 -

## RESOLUTION CA n°28-2012

### **- CONTROLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER - CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET PLAN D'ACTION**

L'article 47-2 de la constitution dispose que "*les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière*". Les établissements publics nationaux, comme le Parc National des Pyrénées, sont soumis aux dispositions du règlement général sur la comptabilité publique. Ils sont des organismes publics qui doivent répondre à cet objectif de qualité comptable.

Pour ce faire, le contrôle interne comptable et financier constitue le levier majeur pour atteindre l'objectif de qualité des comptes, en tant que démarche de maîtrise des risques comptables.

Le cadre de référence de la maîtrise des risques financiers et comptables des établissements publics nationaux prévoit que chaque établissement public réalise une cartographie des risques et un plan d'action.

L'objet de cette démarche est doter l'établissement d'un pilotage au titre du contrôle interne comptable et financier. Il s'agit de :

- valoriser les acquis en matière de gestion comptable et financière,
- garantir la démarche sur la durée,
- ancrer l'engagement de l'établissement public dans sa volonté de fiabiliser et de sécuriser ses pratiques comptables,
- maîtriser les risques des processus clefs en adaptant les exigences et contrôles aux enjeux et aux risques mais également au contexte de l'établissement.

Le Parc National des Pyrénées a élaboré, en relation entre l'ordonnateur et le comptable, une cartographie des risques et en conséquence et un plan d'action comptable.

Le Conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

approuve, conformément au document annexé, la cartographie des risques et le plan d'action du contrôle interne et financier du Parc National des Pyrénées.


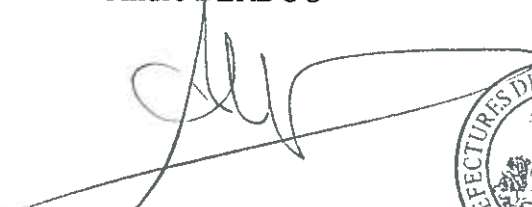
../..

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc National des Pyrénées conformément aux dispositions du décret no 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parcs nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Tarbes, le 27 novembre 2012.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

44





**CARTOGRAPHIE DES RISQUES & PLAN D' ACTIONS  
BUDGET & COMPTABILITE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES**



















Cycles et processus comptables		Précédentes comptables		Acteurs concernés		Objectifs de qualité visés		Régime		Régime		Régime		Régime	
Précédentes comptables		Précédentes comptables		Acteurs concernés		Objectifs de qualité visés		Régime		Régime		Régime		Régime	
Précédentes comptables		Précédentes comptables		Acteurs concernés		Objectifs de qualité visés		Régime		Régime		Régime		Régime	
Précédentes comptables		Précédentes comptables		Acteurs concernés		Objectifs de qualité visés		Régime		Régime		Régime		Régime	
Précédentes comptables		Précédentes comptables		Acteurs concernés		Objectifs de qualité visés		Régime		Régime		Régime		Régime	
Règles financières	Présentation et bonne information	Prise de fonction de régular	AC	Présentation et bonne information											
		Budgets respectables	AC	Fiabilité											
		Intégration comptable	AC	Retenue à la bonne période											
		Vérification	AC	Fiabilité											
		Traitement de la balance	AC	Impartance											
Règles financières	Retenue à la bonne période	Traitement de la balance	AC	Retenue à la bonne période											
		Traitement de la balance	AC	Retenue à la bonne période											

Tableau de modélisation des risques

Plan d'actions - Parc National des Pyrénées

Cycle de processus		Objectifs	Responsabilités	Acteurs/ressources à la réalisation de l'activité	Organisme	Documentaire	Finanç.	Autres/autres	Date de fin	Classement	Etat des actions
PROCESSUS TRANSVERSAUX	SE ORGANISATIONNEL	Objectif 1 : Assurer la fiabilité et la évaluation de l'information financière et comptable - maîtriser les délais lors de la phase de clôture des comptes annuels	Non respect des délais fixés pour la réalisation de la phase de clôture des comptes annuels	Identifier les tâches dans l'organigramme fonctionnel, les tâches et les personnes qui doivent être réalisées en cours d'exercice et élaborer des fiches de procédures sur les opérations de fin d'exercice afin d'être le début du quatrième trimestre à noter relative au calendrier et aux modalités de fin d'exercice	X X	X X	X X	X X	Fin 2013 Fin 2013 Fin 2013 Octobre 2013	Secrétaire Général/AC Secrétaire Général/AC AC AC	En cours
											En cours
											En cours



Cycles et processus comptables	Objectifs	Risques identifiés	Actions nécessaires à la réalisation de l'objectif de qualité comptable	Organiser	Documenter	Former	Accréditer comptables	Date début	Date fin	Etat d'avancement des actions
ENGAGEMENTS DONNES ET ENGAGEMENTS RECUS	<p><b>Objectif 2 :</b> Garantir l'exhaustivité des engagements donnés et reçus pour le Parc National des Pyrénées</p>	<p>Absence de recensement des engagements donnés et de leur comptabilisation - Absence de documentation sur les engagements hors bilan</p>	<p>Rapprocher les outils de suivi avec le progiciel de gestion financière et comptable SIREP@NET</p> <p>Élaborer et diffuser une fiche de procédure sur les engagements hors bilan</p>	X				Début 2013	Fin 2014	En cours
				X			Secrétaire Général/AC	AC	Début 2013	Fin 2013

**II – CYCLE ENGAGEMENTS ET PROVISIONS**



Cycles et processus comptables		Objectifs	Risques identifiés	Actions nécessaires à la réalisation de l'objectif de qualité comptable		Organisme Documentaire	Travaux	Après avoir commencé	échéance		état d'avancement des actions		
									Début	Fin	Début	Fin	
									2013	2013	2013	2013	
REMUNERATIONS		<p>Objectif 1 : Garantir une bonne gestion des rémunérations</p>	<p>pièces manquantes - Absence d'archivage des pièces - Carence dans la piste d'audit - Absence de documentation sur les règles d'application en matière de conservation des documents comptables et des livres d'assemblées</p>	Respecter les éléments du plan de contrôle hiérarchisé de la dépense en matière de comarité A	X	X	X	X	Début 2013	Fin 2013	Début 2013	Fin 2013	
				Assurer des éléments de rémunération	X	X	X	X	Début 2013	Fin 2013	Début 2013	Fin 2013	Non réalisé
				Elaborer et diffuser des fiches de procédure sur le processus rémunérations	X	X	X	X	Début 2013	Fin 2013	Début 2013	Fin 2013	Non réalisé
			Mettre une réflexion sur les procédures de dématérialisation en partenariat avec les autres établissements		X	X	X	X	Début 2013	Fin 2013	Début 2013	Fin 2013	Non réalisé



Plan d'actions - Parc National des Pyrénées

Cycles et processus comptables	Objectifs	Risques identifiés	Actions nécessaires à la réalisation de l'objectif de qualité comptable	Organiser	Documenter	Tracer	Acteurs concernés	Date de début	Date de fin	état d'avancement des actions
<b>V - CYCLE TRESORERIE ET DETTE</b>										
		Non								

Cycles et processus comptables	Dispositifs	Risques identifiés	Actions préconisées à la réalisation de l'objectif de qualité comptable	Organisme	Document	Tracer	Acteurs concernés	Date de leur mise en œuvre	Date d'évaluation	Etat d'avancement des actions
REGIES	<p>Objectifs : Garantir une bonne gestion des régies</p>	<p>Absence de contrôle sur place des régies - périodicité de contrôle non adaptée aux enjeux - manque dans le suivi des actions correctrices suite aux événements dysfonctionnements constatés</p>	<b>VI - CYCLE ETATS FINANCIERS ANNUELS</b>							
			Assurer un contrôle sur pièces permanent des régies et des comités sur place réguliers programmés dans un plan de contrôle	X		X	AC	2012	2014	En cours
			Forme et sensibiliser les régisseurs à l'exercice d'une réunion	X			Secrétaire Général/AC	Début 2013	Fin 2013	En cours
			Organisation - former et sensibiliser les régisseurs - élaborer un plan de contrôle				AC	Début 2013	Fin 2013	A faire